

TPIR /ARUSHA

## **DETENTION PROLONGEE POUR LE JOURNALISTE NGEZE ET QUATRE AUTRES SUSPECTS**

Arusha, 17 septembre 97 (FH) - Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a décidé mardi de prolonger de 20 jours, soit jusqu'au 6 octobre prochain, la détention de Hassan Ngeze, rédacteur en chef du journal rwandais Kangura.

Le Tribunal a en outre décidé de prolonger une seconde fois pour une durée de 30 jours la détention provisoire de quatre autres suspects également arrêtés en juillet, à savoir Gratien Kabiligi, général des ex-FAR (Forces armées rwandaises), Sylvain Nsabimana, ex-préfet de Butare, Aloys Ntabakuze, ex-commandant paracommando, et Georges Ruggiu, ex-journaliste et présentateur de la RTL (Radio télévision libre des Mille Collines).

Lors de l'audience consacrée au cas de Ngeze, le substitut du procureur James Stewart avait demandé une ultime prolongation de 30 jours du délai pour établir et faire confirmer l'acte d'accusation. Selon lui, le projet d'acte d'accusation se trouve entre les mains du procureur général, Mme Louise Arbour, pour confirmation. Le juge Pillay a toutefois estimé que 20 jours étaient suffisants pour confirmer un acte au dernier stade de préparation.

Les défenseurs de Ngeze, Me Wamuti Ngegwa et Kamau Ngata, se sont opposés au maintien en détention de leur client et ils ont demandé sa libération. La juridiction du TPIR se limite à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1994, ont souligné les avocats de la défense. Or le journal Kangura, dont Hassan Ngeze est le rédacteur en chef, a paru jusqu'à la mi-mars 1994, de sorte que six numéros seulement ont été publiés pendant la période en cause.

Selon la défense, le procureur a fait preuve de mauvaise foi en demandant une nouvelle prolongation de 30 jours de la détention. Il n'a pas besoin de 90 jours pour rédiger un acte d'accusation sur la base de six numéros du journal qui se trouvent dans son dossier depuis près d'un an.

Les avocats de Hassan Ngeze ont aussi demandé la remise au suspect d'un ordinateur et de sommes en argent liquide de 10'000 dollars, 5'000 francs français et 5'000 francs belges, saisis chez lui par les agents du parquet et par la police kenyane lors de son arrestation. Le rédacteur en chef de Kangura est le premier suspect à avoir choisi pleinement ses deux avocats, qu'il paye lui-même. Toutes les autres accusés ou suspects ont été reconnus indigents et sont défendus par des avocats d'office payés par le TPIR.

Quant au premier non Rwandais détenu par le TPIR, le Belge George Ruggiu, arrêté le 23 juillet dernier dans le port de Mombasa, sa détention a été prolongée jusqu'au 22 octobre prochain. Selon le procureur, l'acte d'accusation le concernant se trouve aussi entre les mains du procureur général Louise Arbour pour confirmation.

DJJC/PHD/FH (DE\_0917)